

journaux pour l'information des membres de la Société. Toute telle proposition ne pourra être adoptée que si ces formalités ont été remplies et par un vote favorable des deux tiers des membres présents à la séance.

---

OFFICIERS :

Président—L'hon. T. J. J. LORANGER ;  
1er Vice-Président—L'hon. A. A. DORION ;  
2e Vice-Président—M. R. TRUDEAU ;  
Secrétaire—M. L. A. JETTÉ ;  
Assistant-Secrétaire—M. A. LACOSTE ;  
Trésorier—M.  
Assistant-Trésorier—M. EPHREM HUDON.